nier à Annay, par le garde-champêtre Romain Dufour, pour ivresse, coups au garde-champêtre et insultes au maire de la localité.

Cet individu a déjà subi onze condamnations.

Labourse. — Dimanche dernier, les deux frères Lemaître, ouvriers mineurs, demeurant à Cambrin, furieux de ce que le sieur Sauvage, ouvrier mineur à Beuvry, venant d'être élu délégué par les électeurs de la fosse n° 6, des mines de Nœux, seront jetés sur lui à la porte du cabaret Mollin et l'ont roué de coups.

Rely. — Dans la nuit de lundi à mardi on a volé chez le sieur Louis Compigny, journalier à Rely, une douzaine de pipes et pipelets.

Pont-à-Vendin. — La gendarmerie est à la recherche d'un nommé Isidore Larguillon qui a filé de l'auberge du sieur Alphonse Legrand où il lui devait 12 jours de pension et en emportant pour une quarantaine de francs de vêtement qui appartenaient à un autre logeur, le sieur Napoléon Draux.

Montreuil. — *Tamponnée par un train.* Lundi, vers 7 heures du soir, entre Beutin et Montreuil, la femme Bryois, âgée de 20 ans, demeurant chez son fils, garde-barrière, a été tamponnée par un train de marchandises et blessée grièvement à la tête. Cette femme suivait la voie pour rentrer chez son fils.

Boulogne. — *Un suicide.* — Hier matin, vers 11 heures 1/2, un ouvrier couvreur, âgé d'une soixantaine d'années nommé Louis G..., demeurant aux Quatre-moulins, rue de Calais, s'est suicidé en se faisant canter la cervelle.

Pour accomplir son funeste projet, G... avait placé son fusil entre ses jambes et avec le pied avait fait partir le coup.

G... ne travaillait plus depuis longtemps.

Un détail : G... élevait un serin. La fumée qui envahit la pièce après le coup de fusil asphyxia la petite bête qui n'a guère survécu à son maître.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui, au café, demandent un verre « **BANYULS-TRILLES** » sont prévenues que notre apéritif a un léger goût d'amande en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Ne mêler donc des apéritifs similaires sucrés que l'on sert souvent pour du « **BANYULS-TRILLES** » et exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

L'audience d'hier était très peu intéressante, quelques affaires de vol et de vagabondage ont été jugées.

Isidore Cleps, 28 ans, frappeur, demeurant à Lille, rue Bisbelus, et Eliée Bodelin, ménagère sont prévenus de complicité de vol par recel. — Adolphe Mulot, 14 ans, sans profession ni domicile fixe, prévenu d'absence de sa mère, s'était emparé d'une montre en or ayant appartenu à son père qu'il avait donné à la femme Debeire pour la vendre au Mont-de-Piété. Celle-ci fondus vingt-cinq francs et cent francs étaient pour sa commission. Avec cet argent, Mulot et Cleps s'enivrèrent pendant plusieurs jours.

Le tribunal condamne Cleps à 2 mois de prison, Eliée Debeire à un mois.

— 3 mois de prison par défaut et 16 fr. d'amende à Gérard Vandenberg, 29 ans, journalier à Roubaix, pour coups. — Lucien Marchal, 28 ans, ouvrier à la manufacture aux tabacs, 21 francs d'amende pour outrages aux agents et ivresse. — Charles Brackenan, 2 mois et 25 francs pour abus de confiance.

Me Coulant.

Tribunal de Commerce de Dunkerque

Affaire Mertel-Faivre

A la suite d'une discussion survenue entre M. Mertel, directeur du théâtre, et M. Faivre, jeune premier comique, ce dernier, ayant refusé de boire un rôle qu'il prétendait n'être pas de son emploi dans « La Camaraderie » pièce Dupont-Lavergne, a reçu du premier, quelques jours après, un rédhibitoire.

M. Faivre attaqua son directeur devant le tribunal de commerce du Paffaire à 48 heures hier.

Après les plaidoiries de Me Gouvare, pour M. Mertel et Me Thomas Leman, pour M. Faivre, et une courte délibération, le Tribunal a débouté M. Faivre de sa demande.

On nous dit que ce dernier a l'intention d'en appeler et qu'il déclara comme avocat M. Lesaunc, député et président du syndical artistique.

Cour d'Assises de l'Aisne

LE CRIME D'HIRSON

On se souvient des circonstances de ce crime. Le 23 août, le nommé Saucourt, qui logeait chez la dame Mac, assassina cette femme dans le grenier, en pleine après-midi.

L'accusé, qui est âgé de 29 ans, comparaît devant la Cour d'assises de l'Aisne.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président interroge l'accusé.

D. Vous avez la profession du moulier en fonte. Seulement, il vous faut quelque chose qui vous rapporte plus vite ? — Oui, répond l'accusé.

D. Vous avez la profession de